U Yvelines

Spécial Congrès

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation, la recherche et la culture

FSU78 : 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gauthier

№ CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : 20/06/19

№106

BOIS D'ARCY
PIC 78/28
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Mai

Juin

2019

ÉDITO

- LES MAINS DANS LE CAMBOUIS

Pour la troisième année consécutive, l'Observatoire des inégalités vient de rendre son rapport sur l'état de la France. Sans surprise, nous y vérifions ce que nous savions déjà : les inégalités de richesse continuent à creuser leur sillon dans notre pays. Notre organisation fiscale censée limiter les effets de la fracture sociale et territoriale en redistribuant une partie des richesses fonctionne de moins en moins bien : augmentation des cadeaux fiscaux pour les plus riches, tranches d'impôts trop peu nombreuses, TVA (impôt le plus injuste) qui rapporte plus que l'impôt sur les revenus, cadeaux aux entreprises sans contrepartie, sans garantie de résultat. Ainsi la politique du gouvernement anticipe les rêves les plus fous des grandes fortunes. L'observatoire des inégalités souligne que les 10 % des plus riches s'accaparent 23,8 % de l'ensemble des revenus. De l'autre côté du périphérique, ce sont 5 millions de personnes qui vivent avec moins de 855 euros par mois.

N'est-il pas temps de tirer le frein à main, tandis que le gouvernement sabote sans vergogne les fondements de la Fonction Publique ? Nul doute que l'amortisseur social risque d'être de moins en moins efficace pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, dans les écoles, les hôpitaux, les administrations. Suppressions de postes, recours accru à des contrats courts, remise en cause du paritarisme : la courroie de (re)distribution des richesses que sont les services publics est prête à casser risquant de causer des dégâts sociaux irréparables. Ce ne sont pas les premiers de cordées qui vont nous éviter le pire : ils s'engraissent sans que la fumeuse théorie du ruissellement ne produise le moindre effet. En attendant le prochain contrôle technique, c'est le carburateur social qui continue à fuir.

Pour la FSU 78, l'action syndicale a toute sa place dans le contexte actuel. En résistant à la réforme du statut de la Fonction Publique imposée par le gouvernement, en s'opposant aux lois Blanquer, en préparant la bataille des retraites c'est l'intérêt des usagers comme des salariés que nous défendons. Par la grève et les mobilisations unitaires, nous appelons chacun et chacune à mettre les mains dans le cambouis pour défendre les services publics, les solidarités collectives et pour exiger plus de justice fiscale.

François Hébert
Secrétaire Départemental de la FSU 78

En étant adhérent à votre syndicat (SNES, SNUipp, SNASUB, SNICS, SNPES-PJJ, SNU Emploi ..) vous êtes, de fait, adhérent de la FSU, deuxième fédération syndicale de la Fonction Publique d'État.
Tous les 3 ans, la FSU réunit un congrès national qui définit, après débat, les orientations et les mandats qui guideront ses décisions jusqu'au congrès suivant.
Le champ d'intervention de la FSU concerne les grands dossiers salariaux, la protection sociale, le système éducatif dans son ensemble. C'est pour ces raisons qu'il est important que chacun, chacune, s'approprie le congrès, participe à l'élaboration de nos orientations, amende les textes, et donne par le vote son avis sur l'activité passée et l'orientation à mettre en œuvre.
Si vous envisagez de réagir, dans le cadre d'une tendance existante ou à créer, au rapport d'activité que l'équipe d'animation de la section départementale des Yvelines va rédiger, merci de bien vouloir vous mettre en rapport avant le 4 juillet avec nous en écrivant à fsu78@fsu.fr. Notre rapport d'activité vous sera communiqué, vous aurez jusqu'au 25/08 (délai de rigueur) pour faire connaitre votre appréciation de notre travail et rédiger votre texte d'orientation qui sera publié dans notre prochaine publication, à la rentrée 2019.

CONGRES DE LA FSU, TRAVAUX EN COURS, PARTICIPEZ !

1 • Juin 2019 : l'équipe chargée d'animer la section départementale de la FSU rédige un rapport d'activité qui fait le bilan de son action depuis le dernier congrès. Il s'agit bien de rendre compte de son action et de demander aux adhérents de valider ou de sanctionner ce rapport.
2 • Juillet 2019 : ce rapport est communiqué aux tendances. Chaque tendance qui souhaite le commenter ou le critiquer est invité à faire connaître son point de vue par écrit. Il s'agit d'un texte d'orientation : il vise à appuyer le travail engagé depuis 3 ans, ou au contraire à le critiquer, à l'infléchir. Il trace les perspectives pour les trois prochaines années (doit-on poursuivre sur la même voie ou proposer des changements d'orientation de la politique syndicale dans le département ?). La tendance qui a animé la section départementale se prêtera aussi à cet exercice.
3 • Mi-septembre 2019 : les textes ainsi rédigés sont portés à la connaissance de l'ensemble des adhérents (publication du «U Yvelines» n°107).
4 • du 20/09/19 au 11/10/19 : chaque adhérent est invité à se positionner pour ou contre le rapport d'activité présenté par l'équipe qui a animé la section départementale de la FSU78 pendant ces 3 dernières années ; pour un des textes d'orientation présentés par les différentes tendances représentées dans le département (ce sont les syndicats nationaux qui sont chargés d'organiser le vote). En substance la question est : « quelle orientation souhaitez-vous donner à votre organisation syndicale départementale ?». Dans le fonctionnement démocratique de notre organisation syndicale, ce moment est très important. Il ne faut pas laisser passer cette occasion de peser sur les orientations proposées !
5 • 24 octobre 2019 : publication des résultats de ce vote. Non seulement cela donnera le rapport de force des différentes tendances dans le département, l'appréciation par les adhérents du travail mené par l'équipe chargée d'animer la section départementale. Mais ce résultat déterminera aussi, en partie, la composition du congrès départemental. En effet, le congrès départemental est constitué pour moitié des délégués des syndicats nationaux (de 1 à 10 adhérents : 1 délégué ; de 11 à 50 adhérents : 2 délégués ...) et pour moitié des représentants directs des adhérents (en fonction du résultat du vote précité). Ainsi le congrès départemental est bien représentatif de l'avis exprimé par les adhérents. Les représentants des syndicats nationaux et les représentants des tendances ainsi mandatés débattront des textes nationaux, les amenderont. Seuls les adhérents mandatés par leur tendance ou par leur syndicat pourront participer aux votes émis par le congrès départemental. Toutefois chaque adhérent peut assister et participer au congrès.
6 • 28 et 29 novembre 2019 : congrès départemental de la FSU78 à Mantes-La-Jolie. A l'issue de ce congrès, pendant lequel seront débattus les 4 thèmes nationaux (cf article à ce sujet en page 3), les participants désigneront les 4 camarades qui représenteront le département des Yvelines au congrès national de la FSU.

PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ÉLABORATION DE L'ORIENTATION QUE DOIT PRENDRE LA FSU : L'AFFAIRE DE TOUS !

CONGRES NATIONAL

Au niveau national : il s'agit de préparer, dans les mêmes conditions que celles exposées dans l'article précédent.
Le congrès qui se tiendra du 9 au 13 décembre prochain à Clermont-Ferrand.
1 • 20 août 2019
Publication dans un cahier spécial de la revue «POUR» du rapport d'activité de la FSU nationale et des textes d'orientation proposés par les tendances.
2 • du 20 septembre au 11 octobre
Les adhérents expriment par leur vote leur accord / désaccord avec les orientations proposées.

ENJEUX ET MODALITÉS

3 • Du 4 au 30 novembre
Congrès départementaux. Les textes (thèmes 1 à 4 : cf. ci-dessous) sont lus, critiqués, amendés. Les congrès départementaux font remonter les propositions d'amendement des textes et nomment leurs représentants au congrès national
4 • Du 9 au 13 décembre 2019
Congrès national de la FSU. Adoption des textes qui serviront de feuille de route à la nouvelle équipe qui animera la FSU au niveau national.

4 THÈMES À DÉBATTRE

Du congrès départemental au congrès national de la FSU, la finalité de toute cette organisation est de permettre à chaque adhérent de donner son avis sur les orientations qu'il veut donner à sa fédération.

Pour faciliter les débats, nous avons l'habitude de travailler autour de 4 thèmes. C'est le CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National) qui les rédige au départ. Mais au final c'est chaque adhérent qui les validera à travers les amendements qu'il peut proposer. Et comme l'exercice de la démocratie ne se fait pas chacun dans son coin, la FSU 78 compte bien initier des débats dans la phase de préparation de son congrès départemental, à l'issue desquels la synthèse des débats sera portée au congrès national.

Traditionnellement, les quatre thèmes autour desquels s'articule un congrès de la FSU sont :

• L'éducation, la formation, la culture et la recherche : il s'agira de faire un état des lieux de notre système scolaire en faisant le bilan critique des politiques éducatives menées par les gouvernements successifs depuis quatre ans, mais surtout de proposer nos alternatives pour un service public d'éducation de qualité pour tous, sur tous les territoires. Quels contenus, et quelles pratiques pour une culture commune ? Quelles organisations pour combattre les inégalités ? Quels métiers pour la démocratisation ?

• La Fonction Publique et les services publics : ce thème sera l'occasion de dresser le tableau des attaques sans précédent contre les fonctionnaires et les services publics dans un contexte de choix budgétaires contraints (réforme de la Fonction publique). Comment redonner du sens et un avenir à la fonction publique ?

• La transition écologique, droits humains et justice sociale : l'ambition de ce thème sera d'articuler le syndicalisme aux enjeux écologiques, sociaux, et politiques du monde contemporain. Quelle transition écologique ? Quelles politiques publiques pour de véritables alternatives au néo-libéralisme ?

• Le Syndicalisme : ce dernier thème devra faire le bilan de l'action de la FSU, mais plus généralement du syndicalisme dans un contexte particulièrement difficile pour l'ensemble des organisations (remise en cause du paritarisme, passage en force des différents gouvernements malgré des mobilisations importantes).
Ce thème sera aussi l'occasion d'analyser le mouvement des gilets jaunes qui interpelle le syndicalisme depuis la fin de l'année 2018.

POUR UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE LE

GLOSSAIRE

• Le CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National) : c'est ce que l'on pourrait appeler « le parlement de la FSU ». Les membres qui le composent élisent le Bureau National et le Secrétariat Général qui prend les décisions qui engagent la FSU nationale dans la période entre deux congrès en respectant les orientations votées lors du congrès.

• Le CDFD : c'est l'instance qui correspond au CDFN, mais à l'échelle du département. Le secrétariat départemental exerce les mêmes responsabilités que le SG, appliqué au niveau départemental.

• Tendance : pour des raisons historiques (cf. statut de la FSU), la FSU reconnaît le droit de tendance, c'est-à-dire le droit pour un groupe d'adhérents de présenter un texte dit « d'orientation » exprimant les mandats qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

• La règle des 70% : la FSU refuse l'hégémonie d'où qu'elle vienne. Partant du principe que ce n'est pas parce qu'on est majoritaire qu'on doit imposer son point de vue, pour qu'une décision soit prise, pour qu'un texte soit adopté, il doit l'être à 70%. Ceci oblige à trouver des compromis et d'assimiler (au moins en partie) la critique.

• Le trépied : la FSU c'est un équilibre entre les syndicats qui la composent, les tendances qui permettent d'exprimer des orientations différentes et les sections départementales chargées d'animer l'action syndicale sur le terrain.

CDFD, CDFN, TENDANCES : KÉSAKO ?

SEMOP

TOUJOURS PAS TOP !

LE JUGE DES COMPTES PUBLICS ÉTRILLE L'ÉCONOMIE MIXTE, POINTANT NOTAMMENT UN MANQUE DE CONTRÔLE DE LA PART DES COLLECTIVITÉS LOCALES ACTIONNAIRES ET DES RISQUES POUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES.

La Cour des comptes vient de publier (mai 2019) un rapport sévère sur le fonctionnement des Sociétés à économie Mixte. C'est justement sur ce modèle issu des PPP (partenariat public privé) qu'est organisée la SEMOP « C'Midy », en charge depuis le premier janvier 2019 de la gestion de l'ensemble des cantines et de l'entretien des collèges de notre département. Parmi les dérives soulignées, le rapport regrette par exemple l'absence d'encadrement de la rémunération des présidents de SEM. Nul doute que Pierre Bédier s'est bien renseigné sur ses droits avant de monter ce projet de SEMOP.

De façon plus prosaïque, c'est bien l'absence de conventionnement entre les établissements et C'Midy qui continue à poser de sérieux problèmes (autorité fonctionnelle des chefs d'établissement, articulation avec la vie scolaire sur le temps de demi-pension). Sans compter les inévitables couacs autour d'une alimentation soit-disant de meilleure qualité pour le bien être des élèves (quantités insuffisantes, charançons dans les lentilles, absence de diversité).

Pendant ce temps, la FSU 78 a obtenu la mise en place d'un groupe de travail concernant les missions des gestionnaires et personnels d'intendance affectés par la mise en place de la SEMOP. En effet, les métiers de ces personnels de l'éducation nationale sont dénaturés du fait de la prise en charge du budget et de l'organisation de la demi-pension par C'Midy. Alors que le département et la DSDEN avaient pris pour habitude de travailler en petit comité, avec des interlocuteurs triés sur le volet (notamment l'UNSA), nous avons exigé que ces questions soient abordées dans le cadre du comité technique des services déconcentrés, dans le respect du paritarisme et des organisations syndicales.

Avec le SNASUB-FSU, la FSU 78 souhaite donner la parole aux personnels pour qu'ils puissent porter leurs revendications. Si vous souhaitez organiser une heure d'information syndicale dans votre secteur, si vous souhaitez participer au groupe de travail, sur ce sujet, contactez la fsu 78 à l'adresse suivante : fsu78@fsu.fr

ACTION SOCIALE

DÉJA PAS BRILLANTE, ENCORE DÉGRADÉE

Alors que l'action sociale est présentée par l'Administration rectorale et ministérielle comme une composante essentielle de la politique RH et comme un « puissant levier d'attractivité », c'est un tout autre discours qui a été tenu lors de la CAAS (commission académique d'action sociale) de l'académie de Versailles ce lundi 3 juin 2019 : l'Administration rectorale a en effet proposé de dégrader le dispositif académique d'action sociale, en baissant le montant de certaines aides et en redéfinissant les barèmes, excluant ainsi de fait un certain nombre de personnels du dispositif !

Notre académie connaît depuis plusieurs années une augmentation continue des dépenses d'action sociale, dus à une dégradation de la situation financière de nos collègues et donc à des besoins d'action sociale toujours plus importants. Mais c'est, aussi le résultat du travail mené depuis plusieurs années par les représentants des personnels en CDAS (commission départementale d'action sociale) et en CAAS afin d'améliorer le dispositif académique d'action sociale (réévaluation des barèmes, augmentation des montants d'aides, amélioration très importante du dispositif d'information, …). Jusqu'à présent, lorsque cela avait été nécessaire, des rallonges budgétaires avaient toujours étaient possibles, soit de la part du Ministère, soit directement sur les crédits académiques.

Mais aujourd'hui, tout cela est apparemment terminé ! « Le contexte n'est plus le même », « l'État est pauvre », « notre académie dépense trop », … nous a-t-on ainsi précisé. Tant pis pour les agents qui se retrouvent dans des situations financières intenables !

Pour nous, représentants des personnels en CAAS, ces réponses sont inacceptables. C'est pour cela que nous avons voté contre le projet présenté par l'Administration et que nous avons interpellé solennellement Mme la Rectrice par le vote d'un vœu l'exhortant à tout mettre en œuvre pour obtenir les crédits nécessaires à un accompagnement de nos collègues les plus fragiles à la hauteur de leurs difficultés.

À VENIR

20/09 AU 11/10	VOTE DES ADHERENTS
28 ET 29 /11	CONGRES DÉPARTEMENTAL DE LA FSU 78
09 AU 13/12	CONGRES NATIONAL DE LA FSU